

COMMUNE DE GRANDSON

**RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE  
GESTION 2018 POUR  
L'ANNEE 2017**

et réponses de la Municipalité

COGES2018

---

# COMMUNE DE GRANDSON

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2018 POUR L'ANNEE 2017 et réponses de la Municipalité

### ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

Membres	Acronyme	Suppléants	Acronyme
Pavel Pospisil, président (PLR)	PP	Coralie Jacot (PLR)	CJ(s)
Jonathan Payot (PLR)	JP	Michel Emmel (PLR)	ME(s)
Niklaus Schaefer (PLR)	NS	Delani Décoppet (PS- Verts)	DD(s)
Brenda Tuosto (PS-Verts)	BT	Vanco Stojanov (PS-Verts)	VS(s)
Chantal Bovay (PS-Verts)	CB	Pierre-André Délitroz (UDC)	PAD(s)
Rachel Miaz (PS-Verts)	RM		
François Gonin (UDC)	FG		

La commission s'est réunie séparément pour chaque dicastère pendant la semaine à 18:30 (préparation) et à 19:00 pour les auditions avec les Municipaux aux dates présentées dans le tableau qui suit:

Date	Pour	Présence (par les initiales des personnes, x = absence)
Lundi le 29 Janvier	Séance de planification	Tous
Jeudi le 27 mars	Séance d'étude du rapport	La commission ne s'est pas réunie pour l'étude du rapport car il n'a été mis à disposition qu'au 12 avril. La commission a décidé de se réunir 30 minutes avant les auditions pour discuter chaque dicastère, donc à 18:30 au lieu de 19:00.
Mardi le 17 avril	L'audition de M. Antonio Vialatte, Vice-Président	PP – JP – CJ(s) pour NS – BT – CB – RM – FG
Jeudi le 19 avril	L'audition de Mme Nathalie Gigandet	PP – ME(s) pour JP – x – BT – CB – VS(s) pour RM – FG
Jeudi le 3 mai	L'audition de M. Francesco Di Franco	PP – CJ(s) pour JP – NS – BT – CB – RM – FG
Mardi le 15 mai	L'audition de M. François Payot, Syndic	PP – ME(s) pour JP – NS – VS(s) pour BT – CB – RM - FG
Jeudi le 17 mai	L'audition de Mme Evelyne Perrinjaquet	PP – JP – x – BT – CB – RM - FG
Mardi le 22 mai	L'audition de Mme Christine Leu Métille	PP – JP – ME(s) pour NS – BT – CB – VS(s) pour RM - FG
Samedi le 26 mai	La visite des domaines avec la Municipalité et COFIN	COGES, COFIN et la Municipalité
Mardi le 29 mai	L'audition de M. Dominique Willer	PP – JP – ME(s) pour NS – BT – CB – RM - FG
Lundi le 4 juin	Une rencontre avec la municipalité	PP – JP – NS – BT – CB – RM - FG
Lundi le 18 juin	Séance finale, lecture des réponses aux observations	PP – JP – NS – BT – CB – RM - FG

Les points à relever résumant les questions de la COGES et les réponses des Municipaux sur les divers sujets. La commission a évité au maximum de poser des questions concernant les sujets des autres années que 2017 ainsi que ceux d'autres dicastères que celui concerné par l'audition. Toutes les auditions ont duré environ 2 heures. L'ambiance était très collaborative et efficace.

## 1. Urbanisme et domaines

Dicastère de M. Antonio Vialatte

Accompagné de M. Carlos Castro, technicien communal

Points à relever :

### Communication

- Continuation du plan cantonal qui a commencé en 2016, la situation reste compliquée tant que la LATC n'est pas mise en place. Le travail en 2017 n'a pas été plus simple qu'en 2016. Il est difficile d'appliquer ce que le canton demande de mettre en place vu le cadre légal non stabilisé.
- Concernant la problématique de la communication des projets, certains projets ont commencé il y a 14 ans ou plus tard et ce qui a été présenté à l'époque n'avait pas eu de remarque (Fiez-Pittet). Le changement de population génère de nouvelles interrogations de la part des nouveaux habitants. Ceci complique la communication sur l'initiation, l'avancement des projets ou le choix de la réalisation de certains projets.
- Une des difficultés de la communication vient du changement rapide des règles du canton et certains éléments présentés peuvent devenir rapidement non réalisables.
- Il est difficile de venir vers la population avec des projets concrets d'architecture tant que les projets d'aménagements ne sont pas validés par le canton. Le canton peut demander tellement de modifications que le projet final peut être très loin des premiers aperçus présentés.
- Tous les projets mis en place sont notés dans le PDCOM – le plan directeur communal. Le Système d'Information du Territoire (<http://www.geo.vd.ch>) et Géoportail (mapvn.ch) rend aussi l'accès au renseignement cadastral très pratique.

### PPA Coteau derrière les Remparts

- Le problème actuel est que le projet présenté n'est pas encore un projet. Les illustrations de la campagne « Touche pas à mon coteau » ne sont pas les maquettes du projet. Ce projet est redevenu d'actualité car la situation de la place du château l'oblige. Un des objectifs de densifier le coteau est de pouvoir financer le parking prévu dessous. Vu la « pression » mise par l'association des amis du coteau, la municipalité a décidé de revoir la communication et a initié une démarche consultative.

### PPA Vieille Ville

- Le sujet est déjà traité dans le rapport précédent. La commune aimerait gérer deux périmètres avec un plan spécial, ce qui n'est pas possible avec la LAT. Une autre alternative a été proposée au SDT (Service du développement territorial).

### Zone villa du PGA actuel

- Dans le règlement il existe la possibilité d'édifier des habitations de 3 logements. La densification des parcelles, imposée par le canton, peut poser des problèmes de voirie. Les voiries de ces quartiers de villas ne sont pas dimensionnées pour accueillir une circulation importante si la majorité des parcelles venaient à être densifiées de cette sorte. Au travers du PGA, la Municipalité recherche des solutions à cette problématique.

### PPA Poissine

- La réponse du SDT - l'examen complémentaire du PPA « La Poissine » est revenu 9 mois après son dépôt, ce qui montre la difficulté de réaliser dans les délais prévus. La lenteur des procédures empêche les entreprises de venir s'installer sur ce site. Le canton a estimé que la surface 8.5 ha est celle qu'il peut défendre auprès de la confédération. (A l'origine, les plans envisageaient 21 ha puis 13 ha puis 8.5 ha). Finalement les 7.8 ha permettent le développement de Cand-Landi, voir CFF Cargo. La commune espère pouvoir mettre ce projet à l'enquête.

### Services, ETP

- M. Castro a expliqué les tâches de son service. Avant l'engagement d'une secrétaire à 100%, Mme Dupont était à 40% pour le service. La nouvelle secrétaire est à 10% pour le service des travaux (sur 2018). Ainsi, M. Castro peut mieux organiser ses tâches de chef de service, comme par exemple s'occuper de l'archivage.
- Le taux de travail du RIBT est entre 10 et 15%. 2017 a vu une baisse de mise à l'enquête des autres communes. Ce sont surtout des dossiers de transformations qui sont plus complexes que des constructions neuves. Le Chef de service conseille les communes conventionnées au RIBT sur les possibilités du Geoportail, pour celles qui l'utilisent. Ces prestations font partie de la facturation faite aux communes du RIBT pour notre secteur.

#### Jardins et domaines communaux

- Rien de spécial à signaler. Ce n'est pas un dossier simple : il y a un ancien règlement « juste » mais compliqué à mettre en place, dû à la diversité de la population concernée. Chaque situation doit être gérée au cas par cas. C'est également un travail de médiation entre les différents locataires. Il y a un potentiel dans ces jardins, mais actuellement rien n'est prévu faute de ressources et d'autres priorités. Un autre modèle de jardins pourrait être envisagé, celui de jardins communautaires et non plus individuels comme actuellement.

#### Divers

- Le plan du périmètre de Borné-Nau a été présenté. Des places sont prévues à l'air libre et dans la butte anti-bruit. Ces places sont prévues pour les écoles et pour le centre sportif. L'objectif de la butte est d'atténuer le bruit ainsi que de s'intégrer dans le paysage.
- ECF Brinaz : Expropriation – à la question pourquoi ce cas est arrivé au tribunal cantonal, la réponse a été que c'est le droit de chaque citoyen de faire opposition et recourir aux tribunaux pour faire valoir ses droits. En plus, ce cas n'est pas arrivé sur Grandson mais sur Montagny. La plupart des oppositions a été levée en 2017.
- Domaine Gassner : il est cultivé par M. Bezençon, jusqu'à quand ? Jusqu'à la fin du bail. Comme il reste deux ans, la commune n'a pas voulu se lancer dans une procédure qui peut être longue. Celle-ci sera relancée une année avant la fin du bail auprès des exploitants pour chercher un nouveau locataire. Les baux des terrains agricoles sont de 6 ans.

---

#### Vœux :

- Vœu 1.1 : La COGES souhaite que la Municipalité fournisse une analyse plus précise du taux d'occupation du RIBT pour les autres communes et étudie de manière plus approfondie les possibilités pour étendre ce service.  
**Les prestations fournies par le RIBT sont facturées aux communes conventionnées sur la base d'un montant socle et des heures nécessaires au traitement des dossiers. Ceci donne la base du taux de travail du RIBT. La fluctuation du pourcentage est due aux conseils dispensés aux communes dans le cadre du montant socle. La facturation faite sur la base de dossiers spécifiques est quant à elle en fonction des heures effectivement consacrées. La Municipalité ne tient pas à étendre ce service. Pour rappel un périmètre est dévolu à notre commune dans le cadre du RIBT et toutes les communes ne sont pas encore conventionnées.**
- Vœu 1.2 : La COGES souhaite que la Municipalité réfléchisse à la manière de réagir en cas d'imposition des règles strictes par le Canton, ce qui ralentit les processus de réalisation des projets et a un impact sur les entreprises qui veulent investir à Grandson.  
**La Municipalité agit dans les possibilités données par le cadre légal et les réglementations de rang supérieur.**

#### Observation :

- Observation 1.3 : La COGES encourage la Municipalité à développer une meilleure stratégie de communication et de consultation auprès des habitants sur les démarches et procédures en cours concernant les plans de quartier prévus. Une meilleure compréhension et donc acceptation des projets en résulteraient.  
**La Municipalité a pris les devants en 2018 en instaurant une étude, notamment par la démarche participative menée conjointement avec l'HEIG-VD. Le développement du projet de communication communale abordera également cet aspect.**

#### Remarque :

- Remarque 1.4 : La COGES souligne le travail conséquent du Service de l'urbanisme de Grandson pour faire avancer les projets.

## 2. Affaires sociales, alpages et forêts, places de jeux, port

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

Points à relever :

### Affaires sociales

- Même si les affaires sociales sont dictées par le canton, l'aspect relationnel est de la compétence du dicastère, notamment pour le village solidaire.
- Le RADEGE met en place un accueil pré et parascolaire (0-10 ans) dont la compétence de la gestion administrative et pédagogique des structures est déléguée à la FADEGE. Le RADEGE délègue la compétence de l'accueil familial de jour à l'ARAS. Une grille tarifaire est mise en place par le RADEGE sur le principe de la solidarité entre les familles. Aucun bénéficiaire ne doit être effectué. La répartition financière entre les communes est définie dans le rapport d'activités de 2017.
- Les structures d'accueil de La FADEGE ferment 6 semaines par année. En dehors de ces congés officiels, les structures sont ouvertes et accueillent les enfants même pendant les vacances scolaires. Certains enfants qui sont membres de la FADEGE et n'y vont pas durant l'été, libèrent des places pour ceux qui ne sont pas inscrits, possibilité à faire valider.

### Alpages

- Les derniers travaux sont finis. La saison d'alpage commence en mai et fini en septembre, activités en bonne voie, avec les tenanciers qui se sont approchés de la Maison des Terroirs.
- La mise en eau et hors gel doit se faire avec un représentant de la commune, en collaboration avec une entreprise sanitaire. Cette année, le fontainier a collaboré avec l'entreprise sanitaire et le président de la société des alpages afin de garantir la transmission des connaissances en la matière et le bon fonctionnement du système. Jusqu'à présent cela a toujours été fait par une entreprise.

### Forêts

- Plusieurs travaux ont été entrepris selon le plan de gestion des forêts communales 2012-2026, martelage récurrent, parcelles gérées par les gardes-forestiers, avec pointages réguliers par les représentants communaux.
- Le marché du bois ne vaut plus rien, la vente se passe au niveau local et régional. Il y a des subventions qui dépendent de la typologie de la forêt, données par le canton et la confédération.
- L'utilisation de bois pour du chauffage à distance a été discutée. Dans certaines situations, il est préférable et plus économique, de laisser le bois sur place, ce qui contribue à la biodiversité. Le peuplier, gorgé d'eau, ne peut être utilisé pour le CAD. Le plan de gestion a pour objectif d'aménager et gérer les forêts en veillant à conserver un écosystème sain et contribue à l'amélioration de la biodiversité.

### Port

- Collaboration entre l'administration et le garde-port pour la gestion des contrats de location a été mise en place. Les permis et les contrats ont été mis à jour et sont stockés à la commune. La gestion est plus efficace avec le garde-port présent pleinement sur le terrain et ne s'occupant des tâches administratives que de façon réduite. Le garde-port travaille à 50% pour le dicastère de Grandson et collabore sur ce temps avec le garde-port de Concise selon la convention signée en 2016.
- Le projet de parking de remorques a été bloqué par un recours déposé par la confédération.
- Sur les rives du port, il y a effectivement beaucoup d'algues. La faucardeuse vient de Morat et son utilisation est découplée avec Yverdon. Les produits phytosanitaires sont certainement à la source d'une prolifération d'algues, donc il faut agir en amont et vérifier auprès des Voyer des Eaux la source exacte.

### Places de jeux et plages

- Un état des lieux des différentes plages a été présenté, sur la plage du Pécos le grand jeu bateau a été remplacé. En dehors de ce réaménagement, il n'y a pas eu de gros travaux, uniquement de l'entretien. Une des plages a été soumise à des déprédations. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

#### Vœux :

- Vœu 2.1 : La COGES souligne le nombre important d'algues au bord du lac, elle demande à la Municipalité de vérifier auprès des Voyer des Eaux la source exacte et d'envisager des solutions responsables et durables pour les supprimer.  
**La Municipalité prend note de ce vœu et recontactera le voyer des eaux pour s'enquérir des solutions envisageables respectueuses de l'environnement. De nombreuses études ont déjà été menées sur cette problématique mais la thématique des algues reste récurrente en eaux peu profondes.**
- Vœu 2.2 : La COGES souhaite que le projet parc à remorques de bateaux avance.  
**La procédure judiciaire suit cours au tribunal administratif qui n'a pas encore statué.**  
Ceci en favorisant les bateaux à voile et promouvoir les bateaux électriques.  
**Le parc à remorques, comme son nom l'indique, est réservé aux remorques et non aux bateaux, quelle que soit leur motorisation.**
- Vœu 2.3 : La COGES souhaite savoir la raison pour laquelle la gestion de l'eau de l'alpage doit se faire avec un représentant de la commune et non plus par une entreprise qui, elle aussi, doit suivre des normes.  
**Dans un souci de traçabilité, la Municipalité a pris cette décision afin de garantir le suivi et le fonctionnement de l'exploitation de ces infrastructures complexes.**

#### Observations :

- Observation 2.4 : La COGES constate que la séparation de la gestion de la Grandsonnaz entre deux dicastères n'est pas optimale : d'un côté « Travaux, culture et tourisme » et de l'autre « Affaires sociales, alpage et forêts ». Il est demandé à la Municipalité d'apporter une attention particulière à la coordination entre ces deux dicastères.  
**Il n'y a pas de distinction dans la gestion de la Grandsonnaz. Celle-ci est sous l'unique responsabilité du dicastère des Alpes. Dans le cadre du projet de l'espace d'exposition, le dicastère du Tourisme et de la Culture collabore à sa réalisation.**
- Observation 2.5 : La COGES demande à la Municipalité de mettre en place une stratégie de marketing pour mettre en valeur les activités de la Grandsonnaz. Il faudrait relayer l'information et organiser des sorties en transports publics. En plus, par exemple, on peut imaginer y faire les sorties des classes des élèves de Grandson et arrondissement (surtout en juin). Des synergies entre la Grandsonnaz et l'arrondissement scolaire doivent être envisagées.  
**La Municipalité rappelle que la vente et la promotion des produits d'alpage et du terroir font partie des obligations de l'amodiatrice selon les termes du bail à ferme, tout comme la promotion d'un tourisme doux et respectueux de l'environnement et la mise en valeur des espaces créés pour ces activités. La Municipalité est fière de ses alpages et ne rate pas une occasion de rappeler leur existence, que ce soit lors de l'accueil des nouveaux habitants ou à une échelle intercommunale. La collaboration avec les écoles est déjà entamée. Pour rappel, en septembre 2016, des élèves de l'établissement de Grandson ont passé une journée en visite à la Grandsonnaz-dessous.**

#### Remarque :

- Remarque 2.6 : Le point dans le rapport de ce dicastère mentionnant que la qualité du lait dépend du fromager a été interprété par la COGES comme dépendant également d'un collectif de choses (la gestion, le bétail, le travail des autres employés etc.).

### 3. Ecoles et sécurité

Dicastère de M. Francesco Di Franco

Accompagné de M. Mast, ASP

Points à relever :

Assistant de sécurité publique

- Les communes de plus de 2'000 habitants engagent généralement un ASP à 100%. Depuis la loi cantonale de 2010, les communes assument une septantaine de tâche relatives au service de la sécurité publique de la Commune.
- Grandson joue le rôle de pôle en tant que centre régional. Une commune ne peut pas engager une entreprise privée pour le contrôle des stationnements. L'ASP ne fonctionne pas comme une police de secours, il n'est pas habilité. Les tâches de l'ASP sont notamment le stationnement, les notifications, les conseils (plan stationnement). Le contrat de prestations est de 100 heures pour Montagny et 50 heures pour Bonvillars.
- L'entrée en fonction d'un ASP à 100% a été au 01.12.2016. Dans la situation précédente il s'agissait que de garde-parc uniquement. Le nouvel ASP a travaillé précédemment pour la commune d'Avenches. A ce jour, l'ASP a 70 règles à suivre (d'après la loi cantonale 2010), dont le contrôle du stationnement (la gestion des contraventions a nécessité de reprendre 12 mois de retard, 160 rappels, 18 dossiers en poursuite), des naturalisations, les notifications de poursuites, le contrôle des habitants, la police des inhumations, gestion des objets trouvés/perdus etc.
- Certaines tâches sont reprises par le secrétariat. Depuis 2018 le secrétariat (l'apprentie) effectue le suivi des contraventions (env. 10% de travail, 4h de travail le jeudi). Néanmoins, la remise de certaines tâches de l'ASP au secrétariat n'est pas trop intéressante, pour beaucoup d'entre elles, l'ASP travaille plus rapidement seul. L'ASP aurait plus besoin d'un autre ASP en soutien à l'extérieur, 50% serait idéal. Ainsi, l'ASP libère aussi des tâches au greffe.

Stationnement

- Le produit des amendes revient à la commune, mais la volonté municipale commune n'est pas de gagner de l'argent avec les contraventions.
- Gestion des macarons : la limitation des stationnements sur un emplacement doit proposer des alternatives crédibles. La municipalité cherche des alternatives de stationnements avant de proposer des zones à macarons. Actuellement, il y a 4 zones à macarons.
- La Municipalité souhaite que la gestion du stationnement du bourg de Grandson puisse être homogène pour éviter le report sur les rues adjacentes.
- Le tarif du parking Jean-Lecomte est de 1.20 frs/heure. Les 30 premières minutes sont gratuites. Les horodateurs ont été posés en 2016 et mis en service en avril 2017.

Trafic

- La commission communale de sécurité est uniquement consultative (elle traite des sujets proposés par la Municipalité). Cette commission a été mandatée en septembre 2017 pour rapporter au début de l'année 2018 sur 4 sujets. La commission se rencontre sur convocation, mais la municipalité reste ouverte aux suggestions de cette commission. Les rapports de la commission de sécurité sont pour la municipalité uniquement.
- Le radar pédagogique appartient à la commune. Les données récoltées (nombres de véhicules, vitesse) sont pour l'usage interne avec un rapport à la municipalité et décisions si nécessaire. Il est toute l'année en place.

Défense incendie

- En cas d'incendie ou autre, la commune compte avec un appui de la police cantonale. En journée, l'ASP peut réagir lors d'interventions.

Secteur écoles

- Arrêt bus : L'arrêt de bus a été déplacé à la Rue des Tilleuls et non pas à la Rue des Oiseaux.
- Le contrat avec Car Postal arrivant à son terme au terme de l'année scolaire 2018, un nouvel appel d'offres soumis aux marchés publics a été lancé (résultat au cours de l'année 2018).

- Une clarification de la responsabilité de la sécurité pour les enfants a été obtenue. La commune est responsable des enfants sur le chemin de l'école. Les instituteurs sont responsables des enfants les 5 minutes avant l'école.

#### Protection civile

- La protection civile (PCi) est intercommunale. Elle se nomme ORPC Jura Nord-Vaudois, pour Organisation Régionale de la Protection Civile. L'état-major est composé du Commandant: It-col Sébastien Pondet, du remplaçant du Commandant et responsable de l'instruction: maj. Claude Rutishauser et d'un Chef opération : maj Vincent Zumstein.
- La PCi intervient en assistance (préparation des repas, sécurité, etc.) et en appui ou intervention en deuxième échelon. Orbe, La Vallée, Yverdon-les-Bains et Grandson sont regroupés en association intercommunale. Les communes peuvent demander l'aide de la PC en cas de catastrophe ou autres interventions. Les salaires sont gérés par l'ORPC. La base salariale a été déterminée sur le salaire le plus élevé pour ne prétérer personne.

#### Divers

- Concernant les contrôles sur les chemins de remaniement (AF), la municipalité peut demander à la gendarmerie de passer pour faire des contrôles, mais ce sont des prestations qui peuvent être payantes.
- En 2017, le vandalisme des panneaux de signalisation était commun : 9 tubes de signalisation ont été sciés. Lors des 4 contrôles effectués sur les chemins « interdits » entre Grandson et Fiez, aucun véhicule n'a été observé.

-----

#### Vœux :

- Vœu 3.1 : La COGES souligne qu'il y a un manque de gestion globale de stationnement à l'échelle du bourg et des Tulleries et souhaite qu'un plan de stationnement global soit établi.  
**Dans le cadre du projet d'agglomération, un rapport a été commandé et ses conclusions sont arrivées ce printemps 2018 à la Municipalité ainsi qu'au bureau AggloY.**
- Vœu 3.2 : La COGES souhaite que, au sujet de la circulation, il y ait moins de délégation de réflexion à la commission qui est consultative et plus de consultations auprès d'experts, de la population (boîte à suggestions) et des usagers mêmes des endroits concernés.  
**La Municipalité conduit ses réflexions avec ses mandataires et ses partenaires.**
- Vœu 3.3 : La COGES, en observant la forte augmentation du trafic sur la rue Basse, souhaite que la Municipalité réfléchisse à des mesures supplémentaires de modération du trafic à l'entrée de Grandson et la place du Château afin d'assurer une sécurité accrue des piétons et des cyclistes.  
**La Municipalité tient compte du trafic de la rue Basse et de sa problématique. Une partie de la solution est déjà dans le projet de réaménagement de la partie basse de la rue (porte d'entrée de la Commune) ainsi que sur la rue de Neuchâtel.**
- Vœu 3.4 : La COGES souhaite que la Municipalité, en lançant l'appel d'offre pour le nouveau transport scolaire prenne en considération les transports publics plus écologiques, par ex. le bus électrique.  
**Ce point est exclusivement du ressort du Comité directeur de l'ASIGE.**

#### Observations :

- Observation 3.5 : LA COGES constate que les tâches importantes d'identification des points noirs sur le territoire communal en termes de circulation sont déléguées à une commission consultative, sans expert, et non pas une commission d'études. Cependant, la COGES demande à la Municipalité de consulter un mandataire (expert) en trafic.  
**La Municipalité s'étonne de cette observation. En effet, la Municipalité ne se repose pas uniquement sur le rapport de la Commission communale consultative de sécurité. Ce rapport vient compléter au minimum une réflexion, au mieux, une étude.**

- Observations 3.6 : l'ASP assume beaucoup de tâches. La Commission recommande une réflexion sur l'engagement d'une personne sur le terrain à 50% comme soutien à l'ASP ou une meilleure répartition des tâches entre l'ASP et le secrétariat. Aussi, La COGES recommande de ne pas augmenter la délégation de l'ASP aux communes voisines.

La Municipalité et le responsable RH qui planifie le travail de l'ASP tiennent compte de la charge de travail. Le budget 2018 tient compte d'un demi-poste supplémentaire en appui de l'ASP.

**Remarques :**

- Remarque 3.7 : La Commission salue l'enthousiasme du Municipal délégué à mener à bien ces projets.
- Remarque 3.8 : La Commission salue la mise en place des limitations au parking Jean-Lecomte et encourage la Municipalité à gérer globalement le stationnement.

## 4. Administration générale et finances

Dicastère de M. François Payot, Syndic

Accompagné de M. Eric Beauverd, secrétaire municipal

Points à relever :

Préambule

- Le manque d'explications financières est dû à l'application du règlement du Conseil communal en la matière qui distingue les compétences relatives des commissions spécialisées.

Secteur Administration générale

- Le processus de modernisation des infrastructures informatiques a déjà débuté en 2016 et s'est poursuivi en 2017 avec la mise en place d'un nouveau plan de classement informatique et d'une charte de nommage des documents. La migration des serveurs et des outils informatiques de la Commune sur le réseau de la Ville d'Yverdon-les-Bains a été effectuée avec succès au mois de novembre 2017. Ce processus se poursuivra ces prochaines années. En effet, plusieurs logiciels, tels que celui de la gestion des salaires ainsi que l'outil de gestion communale Citizen sont devenus aujourd'hui obsolètes et doivent être remplacés pour permettre un gain de productivité et d'efficacité. La collaboration avec l'Office informatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains permettra d'optimiser les ressources à disposition et de bénéficier de synergies. Le logiciel de gestion du temps « Tipee » a été choisi après analyse de 3 différents logiciels.
- Les qualifications des employés sont valorisées et ne sont pas plus coûteuses.
- Un désir de consolider la stratégie de communication a été exprimé. L'appel à une agence de communication pour trouver une aide et sélectionner les bons outils a été faite dans le but, entre autres, de pouvoir structurer la communication communale tout en veillant à intégrer au mieux les partenaires en lien avec la commune et la région.
- Le système de contrôle interne (SCI) est en marche. Il vise à décrire les procédures clés des différents services, ce qui permettra de mettre à jour les descriptifs de fonction. Les problématiques ont été analysées et les risques ont été identifiés. Chaque responsable est appelé à définir les procédures de son propre service, celles-ci seront mises en place après validation de la Municipalité.
- Les chefs de service se réunissent une fois par mois avec le syndic, cela aide à avoir une vision transversale, ce qui facilite la coordination et la collaboration interne.

Délégations et représentations municipales

- AggloY propose plusieurs projets de développement. Certains, déjà affectés, pourraient représenter un potentiel de 8'000 habitants sur les 12'000 projetés à l'horizon 2030 ; le solde s'étend sur des zones non affectées (terrains agricoles - SDA). Aujourd'hui, les communes n'ont plus à faire le travail de compensation des terrains classés SDA, c'est le canton qui doit reconstituer le potentiel de réserve. Chaque projet doit ensuite obtenir l'aval de la confédération.
- Le syndic est membre du Conseil de Fondation du Château, la participation d'un membre de la Municipalité à ce conseil est historique (liée à un don de frs 250'000). La participation de la commune se monte à frs 20'000 par année. 450'000 à 500'000 francs sont nécessaires pour le fonctionnement du château. La Fondation est épaulée par l'Association des Amis du Château (organisation de la Fête médiévale, St Valentin) ainsi que par ProGrandson, qui fonctionnent sans aucune aide cantonale ou fédérale, malgré la baisse d'affluence liée aux travaux de réfection.
- Il a été calculé que l'équilibre financier des charges de fonctionnement du château demande 70'000 à 100'000 visiteurs par année, nous sommes actuellement à 35'000 visiteurs.
- La Maison des Terroirs bénéficie d'une aide à la relance. En effet, elle rencontre des difficultés financières dues d'une part aux travaux à la rue Haute et d'autre part au départ de l'ancienne directrice. La constitution de la nouvelle équipe, conduite par la nouvelle directrice, a pris du temps. La Commune a abandonné le loyer des 4 derniers mois de 2017 pour soulager les pertes. Le soutien financier se montera désormais à 10'000 frs au lieu des 20'000 alloués précédemment et l'entretien ainsi que la location du caveau des vigneron seront gérés par la Maison des Terroirs. Les communes partenaires ont augmenté leur participation au fonctionnement de 1fr/habitant en 2017, soit au total 11 francs/habitant, (la participation des communes à la promotion touristique régionale quant à elle se monte à 9frs/habitant). Etant donné les difficultés observées en fin d'année 2017, un soutien supplémentaire dégressif sera proposé pour les trois prochaines années, soit 3fr/hab en 2018-19,

2frs/hab en 2020-21 et 1fr/hab en 2022. Le nouveau projet de promotion et découvertes proposé aux écoles est soutenu par la commune (10'000 frs).

- Le nouveau périmètre industriel de la Poissine a été redimensionné de manière drastique (de 22 ha à 15 ha, puis finalement 7,8 ha). Le plan directeur cantonal (PDCn) exige une politique de gestion des zones d'activités avec une coordination de tous les périmètres, ce pôle stratégique régional a été financé par les propriétaires et par la commune. La part des propriétaires ayant été utilisée, l'octroi de la commune a donc été engagé. BAMO = Bureau d'aide au maître d'ouvrage.

#### Secteur Service des finances

- L'application des nouvelles directives du canton ainsi que les nouvelles procédures mises en place pour l'élaboration des propositions et décisions municipales (PDM) et pour l'élaboration des préavis impliquent une charge de travail croissante. Par exemple, la taxation par bâtiment passe à la taxation par logement (pour certaines superficies, donc plus de travail).
- Un préavis municipal ne contient pas de suivi financier, les projets d'investissement figurent uniquement dans les comptes, selon les plans.

#### Vœux :

- Vœu 4.1 : La Commission invite la Municipalité et plus spécifiquement Mr. Le Syndic à veiller à la bonne *coordination et collaboration entre les différents dicastères* (Observations 1.3, 2.4, 4.5, 5.3 et 7.4 de ce rapport). **Il en est déjà ainsi, mais des améliorations sont toujours recherchées.**
- Vœu 4.2 : La COGES propose que les prochaines commissions de gestion utilisent ce rapport et la procédure des séances (dates, communication) de cette année comme canevas. De même, que le rapport de gestion produit par la Municipalité sera mis à disposition comme canevas pour les rapports des années à venir (pourrait-être numérotés par points et moins lourd en Megaoctets). Cela facilitera les futures coordinations entre la COGES et la Municipalité.  
**Manifestement ce vœu s'adresse principalement aux futures COGES. La présentation nouvelle du rapport sera faite directement dans sa version finalisée.**
- Vœu 4.3 : La COGES propose à la Municipalité de mettre à disposition des habitants une boîte à suggestions.  
**En tout temps, la boîte à lettres communale est atteignable par la population. Dans le cadre de l'étude des moyens de communication, diverses propositions seront faites pour aller dans ce sens.**
- Vœu 4.4 : La COGES demande à la Municipalité d'être davantage transparente sur le montage financier des projets d'envergure (à définir) – selon le plan comptable.  
**Chaque préavis contient un chapitre donnant les incidences sur le budget de fonctionnement et sur celui des investissements lorsque des charges financières en résultent. Dans tous les cas, lors de l'examen par les commissions ad hoc ou des finances ces éléments peuvent être complétés.**

#### Observations :

- Observation 4.5 : Au vu des informations fournies par la Municipale déléguée, la COGES constate que le dicastère des Bâtiments et gérances n'est pas souvent soutenu lors de travaux effectués en collaboration avec d'autres services concernés et souhaite qu'un effort de collaboration soit fait dans ce sens par l'ensemble de la Municipalité.  
**La Municipalité s'étonne de ce propos, si celui-ci est avéré. Tous les services et en particulier celui des bâtiments qui a un chef de service depuis peu pour le conduire, collaborent entre eux. Des rencontres entre la Municipalité et les chefs de service ont encore récemment renforcé et précisé les modalités de la collaboration. Celles-ci sont incluses dans les procédures SCI.**

- Observation 4.6 : La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil, en cas de difficulté à tenir le délai au minimum 3 semaines avant, afin de pouvoir effectuer une étude approfondie et rédiger un rapport de qualité.

La Municipalité s'efforce de le faire. Une planification du travail interne a été établie dans ce sens.

Proposition de la Municipalité : une modification du règlement du Conseil communal pourrait améliorer cette planification en nommant sur présentation du Préavis municipal les commissions par le bureau.

**Remarques :**

- Remarque 4.7 : La COGES remercie toute l'équipe de l'administration générale et des finances pour son travail et sa collaboration, il semble régner une bonne ambiance au secrétariat et cela est réjouissant.
- Remarque 4.8 : La COGES salue le travail de mise en conformité des contrats et des procédures internes établies par le Chef de service RH et son équipe.
- Remarque 4.9 : La COGES se réjouit de l'étude menée pour consolider la stratégie de communication, elle souhaite que ce nouvel outil offre une information sur les projets en cours (plan de quartiers, mobilité, actions municipales, etc.) en plus des liens avec les différents partenaires touristiques et culturels. Elle demande que le bulletin d'informations communales inclue les différentes manifestations.

## 5. Bâtiments et gérances

Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet

Accompagnée de M. Olivier Guilloud, chef du Service des Bâtiments

Points à relever :

### Organisation du travail

- En 2017, les nombreux changements à l'interne ont été les faits les plus marquants. Concernant les écoles, le collège du Jura A a été complètement rénové. Selon l'organisation, chaque collège devrait avoir un concierge attiré, ce qui n'est plus possible : avec un collège de plus, il manquait un concierge, qui a pu être engagé en janvier 2018 et qui est en fonction actuellement.
- Le départ de M. Moosmann, ancien responsable de la salle des Quais, a également provoqué la nécessité de réorganiser le service. La gestion de la salle des Quais a été assumée par M. Allisson et M. Guilloud durant l'absence de M. Moosmann. Un stagiaire a également été engagé pour le remplacement de M. Moosmann, il pourrait être engagé en CDI une fois le stage terminé.
- M. Guilloud est en fonction comme chef Concierge depuis 2017. Les appellations ont été reprises par le service des RH qui a dû revoir toutes les nominations des postes. En 2017, M. Guilloud fonctionnait encore à 60% sur le terrain et 40% en administratif. Aujourd'hui, les tâches sont plus centrées sur un poste administratif. Du point de vue administratif, il s'agit des tâches suivantes : la gestion des salles pour les sociétés locales, du personnel, des locations, de la salle triple, ainsi que d'autres projets conséquents pour la commune. M. Guilloud se déplace sur le terrain. Les accès des clés et la gestion des badges sont de la responsabilité de M. Guilloud.
- M. Tuosto, nommé comme chef de secteur, a pris place dans l'encadrement de l'équipe des concierges dans l'organisation des tâches entre les différents concierges. M. Allisson, chef de secteur également, est en charge de la gestion de l'entretien des églises et bâtiments administratifs. Toutes les tâches sont réparties entre MM. Guilloud, Tuosto et Allisson. Le service fonctionne différemment depuis 2016, les tâches ont été réorganisées et tous les concierges travaillent en collaboration avec un esprit d'équipe mieux développé. Au total 4 concierges travaillent pour 4 bâtiments plus deux bâtiments aux Tuileries, le cloître et conciergerie de 70 appartements et locaux communaux, ce qui représente un travail considérable (et semble bien réparti). La conciergerie a toujours été assumée avec grande satisfaction, malgré les nombreuses tâches à effectuer. Les concierges peuvent être amenés à faire d'autres tâches et à se remplacer.

### Produits nettoyage

- Question utilisation des produits bio ou chimiques : M. Guilloud : Les produits chimiques ont pour l'instant prouvé leur efficacité et sont toujours utilisés le plus fréquemment. Quelques tests sont faits pour utiliser des produits bio, mais sans grand succès (plaintes des parents et des élèves concernant l'odeur).

### La salle des Quais

- La salle des Quais n'est pas une mince affaire, les exigences sont multiples. Par le système de badges, il y a un contrôle sur les entrées et sorties. Actuellement, le stagiaire (réinsertion professionnelle) s'occupe de l'entretien et des locations de la salle des Quais. M. Guilloud a fait une présentation de la réservation des salles. Il y a une volonté de développer la salle des Quais pour les séminaires.
- Pour la salle des Quais il a été envisagé d'engager une entreprise pour nettoyer les WC le dimanche matin. Toutefois, selon la Municipale, il n'est pas question d'externaliser la fonction de nettoyage des bâtiments, car une entreprise de nettoyage ne peut pas remplacer les rapports humains, le suivi et les liens entre les concierges et les utilisateurs des locaux.
- L'entreprise de communication mandatée par la commune pour ce travail n'a pas été approchée pour faire de la promotion de la salle des Quais. Les locations passent par la commune, avec des informations sur les heures et jours de réservation.
- Cuisine : au moment où la salle des Quais a été construite, la cuisine a été rajoutée comme une option de location. Elle est bien utilisée, surtout pour préparer les amuse-bouches (catering).

### Parking Jean-Lecompte

- Les places vacantes sont toujours au même nombre. La Municipalité n'envisage pas pour le moment de diminuer ou augmenter le tarif de location. Des places sont prévues pour les motos et sont utilisées. Le taux d'utilisation

est très bon au niveau souterrain, contrairement en surface qui n'est pas optimisée. Le déneigement est à la charge du service des bâtiments.

#### Refuge

- Au refuge, une plainte avait été déposée pour vandalisme et les auteurs étaient identifiés. Il n'y a plus eu de problème dès lors.
- La pose et la relève des compteurs sont gérées par la voirie.
- Le refuge est bien utilisé du mois de Mars à Octobre (130,- frs), 130 locations par année.

#### Divers

- Un partenariat est conduit avec le Repuis pour offrir des places de stage ou d'apprentissage.
- L'isolation des fenêtres et des murs du collège du Jura A a permis d'économiser 25% d'énergie.

-----

#### Vœux :

- Vœu 5.1 : La COGES souhaite que la Municipalité développe davantage de communication en faveur de la location de la salle des Quais et de sa polyvalence plus en faveur de séminaires ou de conférences.  
**Les locations pour des séminaires et des conférences sont précisément en plein essor actuellement. La Municipalité poursuivra un développement dans cette direction en complétant l'équipement audio visuel des salles et accentuera la visibilité de ce type de locations sur le site internet communal. Une bonne synergie dans ce sens avec le restaurateur est déjà en place.**
- Vœu 5.2 : La COGES encourage la Municipalité à trouver des alternatives pour des produits de nettoyage plus respectueux de la santé des utilisateurs (concierges, enfants, enseignants) et de l'environnement.  
**La Municipalité partage le souhait de recourir à des produits de nettoyage respectueux de l'environnement et œuvre dans ce sens puisque plusieurs produits bio et écologiques ont déjà été testés. Le problème est que jusqu'à présent, aucun n'a donné toute satisfaction aux concierges et aux utilisateurs des locaux. Actuellement, les concierges sont libres d'utiliser les produits qui leur paraissent les plus efficaces et les mieux adaptés. La Municipalité sera attentive à proposer d'autres produits dans la gamme naturelle. Outre les produits, un effort particulier repose sur les techniques de nettoyage avec l'achat et l'utilisation d'une machine à vapeur professionnelle.**

#### Observations :

- Observation 5.3 : La COGES encourage les dicastères des Travaux, culture et tourisme et des Bâtiments et gérances à collaborer plus étroitement, en termes d'utilisation des machines et produits d'extérieurs pour pouvoir en bénéficier pour les collèges et autres bâtiments à entretenir (par exemple une meilleure relation entre la voirie et les concierges au niveau du prêt du matériel).  
**Une très étroite collaboration existe de tout temps. Une répartition se fait régulièrement entre les deux services et continuera à se faire dans ce sens.**
- Observation 5.4 : Concernant le panneau mal dirigé devant le site Borné-Nau (mis par l'ASIGE), la COGES réitère sa demande faite en 2017 pour qu'une modification soit faite.  
**Une nouvelle lettre communale fera part de cette observation à l'ASIGE. La Municipalité n'est pas intervenue dans le choix et la pose de ce panneau.**

#### Remarque :

- Remarque 5.5 : De manière générale, la COGES relève que le rapport donné par ce dicastère ne fournit pas assez d'informations relatives à l'année 2017 et demande que prochainement le rapport soit plus complet. Plusieurs sujets élaborés n'étaient pas mentionnés.

## 6. Réseaux et énergies

### Dicastère de Mme Christine Leu Métille

Points à relever :

#### Points principaux

- Révision du règlement de la distribution de l'eau accepté par le département cantonal (DEIS, économie sport et innovation) concerné le 22.12.2017.
- Grands travaux de la STAP des pins, devenus plus conséquents que prévus.
- Changement du chef de service des travaux, également bien concerné par le dicastère des eaux.

#### Compteurs

- Il y a deux systèmes en fonctionnement. Le changement se fait par étape. Avant c'était un "simple" relevé de la consommation d'eau, maintenant c'est un système de télédétection.
- Les relevés sont faits à la fin mai pour ceux avec la télédétection. Il y a une autre tournée pour le changement des compteurs avec une visite sur place. Chaque année 1/3 des compteurs sont contrôlés physiquement. Pour les autres compteurs, le relevé est fait via une fiche.
- Il y a encore des petits soucis de captage des données car si le détecteur est "plus loin", il peut détecter un compteur qui ne fait pas partie de la tournée prévue. Ce sont des petits ajustements qui restent à effectuer. Les relevés sont fiables et effectués à une fréquence adaptée.

#### Eau

- 2017, il y en a eu 3 fuites au chemin du Coteau. Cela a montré l'instabilité du terrain. Des travaux ne sont pas prévus mais la pose de vannes permet de mieux contenir le problème et intervenir en cas de fuite.
- Les problèmes de consommation (et fuite d'eau) sont de la responsabilité du propriétaire.
- Le prix comprend le prix de l'eau, l'abonnement et la location du compteur. Il y a un coût fixe et un coût relatif à la consommation. Il devrait couvrir le coût de l'eau et l'investissement pour le réseau.
- Concernant les pertes d'eau dans le réseau, les productions des sources sont connues (valeur théorique de débit moyen de 180 l/min.) et ce que fournit l'ACRG est également connu. Il y a des pertes ensuite jusqu'à la consommation, celles-ci ne sont actuellement pas connues. Des contrôles des fuites sont effectués avec des appareils auditifs pour les détecter.

#### Réservoir

- La qualité de l'eau n'est pas affectée par l'état du réservoir. Il faut le changer car la capacité n'est plus suffisante actuellement pour intervenir en cas d'incendie majeur.
- En 2017 il y a eu beaucoup de changements et de coordinations entre les différents acteurs (SAGENORD, ACRG, ...). Il a fallu attendre un accord pour reprendre le projet de construction d'un nouveau réservoir.

#### Reserve d'eau et la sécurité

- La question de la quantité d'eau et des domaines viticoles et de l'arrosage est actuellement en réflexion auprès de l'ACRG. Cette préoccupation va se poser dans tous les réseaux d'eau.
- En générale, les réserves d'eau sont largement suffisantes. S'il y avait un problème sur Onnens, il n'y aurait pas assez d'eau pour tout le réseau.
- Il y a une obligation légale de plan d'action si des sources d'eau ne sont plus saines (plusieurs scénarios : empoisonnement, nucléaire). Il y a aussi une étude pour défricher la forêt près du réservoir pour permettre une intervention plus rapide en cas d'accident (exemple de Daillens).
- Un test pilote de filtre UV est prévu en 2018 pour l'ACRG.

#### Contacts avec la Romande d'Energie et la ville d'Yverdon

- Romande d'Energie connaît quelques lenteurs administratives, par exemple dans la facturation
- La fourniture du gaz par la Ville d'Yverdon se passe bien, même si leurs interventions ne sont pas systématiquement annoncées.
- Aucun de ces points ne remet en question les prestations en cours

#### Divers

- La décoration de Noël a couté frs 8'900 en 2017.
- Le fontainier a dû contrôler le travail saisi dans le SIT par le bureau qui a suivi les travaux de la rue Haute. Le mandataire qui a suivi les travaux n'a pas bien relevé les données. Lorsque les données ont été contrôlées, elles n'étaient pas correctes. Sinon tout le reste du travail exécuté par le prestataire a donné satisfaction.
- Les chauffages à distance ont été étudiés et acceptés par la commune (plaquettes en bois et gaz pour l'appoint ou lors de pannes ou de révisions du système au bois).
- La commune a accepté de poursuivre le projet "Région Energie"

-----

#### Vœu :

- Vœu 6.1 : La COGES encourage la Municipalité à considérer des démarches de durabilité écologique plus approfondies : par exemple prévoir d'installer les bornes électriques devant les écoles, devant la gare ou sur la place du château, ou utiliser les toits des écoles pour générer de l'énergie renouvelable.

**La Municipalité partage ce vœu par le biais de différentes mesures du concept énergétique communal.**

#### Observation :

- Observation 6.2 : La COGES demande à la Municipalité de sensibiliser davantage la population à économiser les sources d'énergies et à développer les énergies renouvelables.

**La Municipalité relève l'existence de nombreuses sources d'information en matière d'énergie. Par ailleurs, cette mesure fait partie du programme Région Energie en collaboration avec les 4 autres communes de Bonvillars, Champagne, Giez et Onnens.**

#### Remarque :

- Remarque 6.3 : La COGES relève l'importance des projets liés à ce dicastère et constate que des réfections souterraines entraînent des coûts conséquents pour la commune. Elle salue l'effort de la Municipalité pour avoir été chercher des fonds auprès du canton concernant la problématique des fouilles archéologiques.

## 7. Travaux, culture et tourisme

Dicastère de M. Dominique Willer

Accompagné de M. Laurent Thiémar, chef du Service des Travaux

Points à relever :

### Travaux

- En 2017, il y avait plusieurs projets d'envergure : finalisation et inauguration de la rue Haute, chantier de Borné-Nau, engagement d'un nouveau chef de service (départ après 30 ans de service du précédent).
- Les travaux consistent surtout en : l'entretien du Cimetière, des espaces verts, des déchets, entretien de surface, réfection de surface légère des routes, contrôle des bouches d'égouts (angouloire), entretien des fontaines, location de la balayeuse aux communes voisines avec l'employé, déchetteries (sur appel, ambulante, écopoint), entretien places de jeux, aide aux sociétés locales, déneigement, entretien du matériel roulant.
- Les employés ont des métiers divers. Les espaces verts sont gérés par 230% de personnel, nettoyage par 2 personnes, 1 fontainier qui gère l'eau potable, 2 personnes de la STEP, 1 mécanicien.
- Un contrôle des sources et fontaines hebdomadaire est fait.
- Prêts de personnes entre dicastères : En 2017 il y avait une collaboration entre Travaux et conciergerie, parfois le matériel était rendu en moins bon état. Le service des travaux avait de la peine à faire leur propre travail à force de prêter les employés. L'état des lieux des besoins de chacun va être effectué en 2018.
- La timbreuse va être utilisée par le service des travaux dès 2018 pour la gestion des congés, des présences et des vacances. Le cahier des charges du nouveau Chef de service contient plus d'administration et certaines tâches ont été reportées sur les employés.

### Déchets

- A la demande de la COGES 2016 que le tri des déchets pour le public soit possible, le dicastère répond que ces démarches n'ont pas encore pu être entreprises. Il a été préféré d'attendre le nouveau Chef de service.
- La collecte de carton porte à porte se passe une fois par mois. Pour STRID il n'y a pas suffisamment de tonnage intéressant pour le ramassage et STRID a décidé de supprimer le container papier/carton de la place du château pour ne laisser qu'un container papier. Le carton doit être éliminé à la déchetterie intercommunale ou lors du passage de la déchetterie ambulante pour les personnes à mobilité réduite ou encore le mercredi matin sur la place du château. Un ramassage porte à porte est effectué une fois tous les 2 mois.
- Camping de Pin et Petite Folie : projet d'enterrer les conteneurs à déchets. Pour les écoles et petites plages ça sera plus tard.
- Les poubelles de tri sélectif ne peuvent pas accueillir du PET. PET-recycling veut que le PET soit retourné chez les commerçants ou recueilli dans une déchetterie contrôlée.
- Il y a beaucoup de déchets sauvages, c'est difficile à réguler. Les employés communaux viennent prendre les sacs non taxés laissés à côté des containers par la voirie SRTID.
- Deux contrôles des usagers de la déchetterie ont été fait en 2017, il n'y avait aucun contrevenant.
- Par rapport au tri et les coûts : Tous les déchets ne rapportent pas autant, pratiquement pas de déclassement des déchets. La ferraille et le verre rapportent de l'argent, le papier peu.
- Les déchets ménagers utilisés pour le biogaz et les déchets verts en composte sont traités par Chavornay.

### Tourisme

- Coordination entre la Maison des terroirs et l'Office du tourisme : L'office du tourisme est régional, Mme Bornand est engagée par l'Office et travaille à la Maison des terroirs. La Maison des terroirs est un projet de l'ADNV. La promotion des éléments grandsonnois est faite par l'Office du tourisme que M. Willer promeut auprès de l'ADNV ou de l'Office du tourisme.
- Mme Voirol est engagée pour la promotion de la culture et non du tourisme.
- La salle de Grandsonnaz-dessous est conçue comme une salle-musée. La promotion de celle-ci est faite avec l'Office du tourisme.

- Yverdon a initié le réseau culturel régional avec des communes avoisinantes dans une volonté de partage, de coordination et de mise en commun de nos idées dont Grandson participe activement. Mme Voirol représente notre commune. Ce réseau met en avant une nouvelle force de négociation avec le canton.
- Croch’Pied pourrait être valorisé par la commune ? : La Fondation du Croch’Pied est privée et totalement libre du choix de ses activités. M. Willer a demandé si un abonnement avec l’Echandole, BB et nos salles pouvait être envisagé et il n’y avait aucune volonté.

#### Divers

- Des méthodes alternatives aux produits chimiques : Le traitement des mauvaises herbes en bord de route est fait par une méthode à la vapeur. Celle-ci prend environ 3 fois plus de temps et doit être réalisée plusieurs fois dans l’année. Le service des travaux cherche des alternatives écologiques aussi dans les achats du matériel.
- En 2018, le dicastère va créer un listing des points d’abaissement des trottoirs à modifier (un listing qui n’existait pas en 2017).
- Par rapport à la demande de la COGES 2016 de réparer un écoulement d’eau dans la rue de Neuchâtel, le Municipal répond qu’il n’y a pas encore de solution. La DGE eau a donné des conseils et dit à la commune de gérer le problème. Est-ce qu’il faut considérer un nouveau revêtement, pour tout mettre en ordre, y compris les égouts..., il faudrait donc porter le projet à l’étude.
- Par rapport à la demande de la COGES 2016 sur la situation des WC vétustes sur la place du château le dicastère mentionne que c’est au dicastère Bâtiments et gérances de le régler. Une des solutions pourrait être d’intégrer des modules.
- Demande d’abattage, les espèces sont remplacées par des espèces locales.

-----

#### Vœux :

- Vœu 7.1 : La COGES demande à la Municipalité de développer des modes d’entretien des espaces verts avec des produits efficaces et respectueux de l’environnement.  
**Le service des travaux continuera à privilégier toutes formes de traitement respectueux de l’environnement.**
- Vœu 7.2 : La COGES souhaite que la fontaine « oubliée » au-dessus de la ferme de M. François Gonin soit entretenue.  
**La fontaine en question sera entretenue régulièrement.**
- Vœu 7.3 : Conscient que le rayonnement d’une commune est dû à la richesse des activités qui s’y développent, la COGES souhaite que le dicastère Travaux, Culture et Tourisme renforce sa collaboration avec les sociétés, organisations et fondations grandsonnoises et partage l’organisation des manifestations existantes (création de comités d’organisation en lien avec les sociétés locales).  
**La Municipalité continuera à soutenir activement les sociétés locales qui organisent des manifestations en y déléguant notamment un conseiller municipal.**

#### Observations :

- Observation 7.4 : La COGES encourage le Dicastère des Travaux, culture et tourisme à davantage collaborer avec les autres dicastères (bâtiments, alpages). Il s’agit par exemple de la réalisation de l’exposition au Grandsonnaz-Dessous ou de soutien du service des travaux pour les prêts des machines pour l’entretien des extérieurs des écoles.  
**Le dicastère des travaux, culture et tourisme a toujours collaboré étroitement avec les autres dicastères et continuera à le faire dans la mesure de ses moyens.**

- Observation 7.5 : La COGES constate la présence élevée d'obstacles externes (comme la collecte limitée par STRID, PET-recycling, activités faites par les autres sociétés, les autres bureaux ou dicastères). La commission demande à ce Dicastère de trouver plus activement des solutions alternatives face à ces obstacles.  
Comme exposé dans le rapport de gestion du dicastère, la Municipalité est soucieuse de gérer au mieux le traitement des déchets sur le périmètre communal.

**Remarque :**

- Remarque 7.6 : La COGES souligne le travail conséquent des employés de la voirie, des Jardins et du Chef de service et félicite toute l'équipe.

## 8. Visite des domaines

La Commission de Gestion 2017 a souhaité visiter les installations et bâtiments suivants :

- STAP de Corcelettes
- Collège Jura A
- Grandsonnaz-Dessous et Grandsonnaz-Dessus

La visite a été faite avec M. le Syndic et tous les conseillers Municipaux ainsi que deux représentants de la Commission des Finances.

La Municipalité nous a expliqué le déroulement des travaux et la gestion de ces trois installations et elle a répondu à nos questions. Nous avons eu des détails sur le fonctionnement des installations. Mme Leu a mené la visite de la STAP avec M. Cavaliere, Mme Perrinjaquet et M. Tuosto ont conduit la visite des travaux du collège du Jura A et Mme Gigandet celle des installations des Grandsonnaz, d'une manière instructive. Toute la Municipalité a fourni aux membres de la COGES des explications relatives aux choix qui ont dû être faits au fur et à mesure de la progression des travaux. La commune de Grandson a réalisé des travaux d'envergure durables qui offrent des lieux de travail adaptés et agréables.

## 9. Conclusion

La commission de gestion tient à remercier toutes les personnes auditionnées, soit Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et leurs chefs de service ou collaborateurs, soit Messieurs Castro, Mast, Beauverd, Guilloud et Thiémard. Toutes et tous ont apporté des compléments d'information bienvenus et des réponses détaillées à nos questions. Leur motivation et leur enthousiasme sont unanimement salués par la commission.

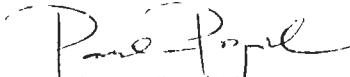
Le personnel administratif et le secrétaire municipal ont poursuivi leur travail de réorganisation dans des locaux réaménagés avec des outils adaptés. Le droit à la retraite de M. Jomini à la fin de l'année impose une nouvelle organisation au service des travaux et la commission de gestion salue la motivation du nouveau chef de service M. Thiémard. L'organigramme 2017 de la commune démontre une collaboration réelle entre les différents dicastères, avec l'engagement dont font preuve les chefs de service, elle saura se renforcer davantage encore dans le futur. Avec la nouvelle stratégie de communication, la commune se dote des moyens nécessaires à une bonne visibilité des projets en cours et une ouverture à l'échange, cela dynamisera sans doute l'intérêt des Grandsonnoises et des Grandsonnois pour la vie de leur commune, et elle saura la faire rayonner plus intensément.

Les membres de la commission de gestion ont beaucoup apprécié les différentes séances d'auditions et de visite où les échanges ont été nourris et constructifs.

Dans l'ensemble, la qualité des prestations communales est en progression et le système de contrôle interne (SCI) qui est en train d'être mis en place augmentera la stabilité de l'administration communale. Enfin, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement tous ceux qui y contribuent.


Les réponses apportées par la Municipalité ont été approuvées dans sa séance du lundi 11 juin 2018.

Grandson, le 11 juin 2018

  
Pavel Pospisil, Président

  
Chantal Bovay

  
François Gonin

  
Jonathan Payot

  
Brenda Tuosto

  
Rachel Miaz

  
Niklaus Schaefer

Grandson, le 11 juin 2018

Le Syndic

  
François Payot

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Secrétaire

  
Eric Beauverd